



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 13/06/2023

DLB 2023/614

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 13 juin à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la salle de la Bergerie d'ABEILHAN, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

Date de la convocation : 07/06/2023

Affichage de la convocation : 07/06/2023

Etaient Présents :

André ALBERTOS, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Jean AUGÉ, Marie BALLESTERO, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Jean BLANQUEFORT, Jean-Marie BOUSQUET, Francis BOUTES, Olivier BRUN, Jacques CANTAGRILL, Francis CASTAN, Sandrine DENIER, Michel FARENC, Philippe FAURE, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Sébastien FREY, Rémy GLOMOT, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Vincent HUGOT-CONTE, Bruno JULIEN, Jean-Yves LE BOZEC, Georges LOPEZ, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Fabrice MAURRAS, Christiane MOTHES, Christian PEREZ, Gérard PERRIN, Lionel PUCHE, Armand RIVIERE, Régine ROSENFELD, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Frédéric ROYE, Véronique SALGAS, Michel SALLES, Bernard SAUCEROTTE, Marie-Agnès SCHERRER, Michelle TARDY, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE, Claude VISTE.

Absents représentés par leur suppléant :

Joséphine GROLEAU représentée par José BELMONTE, Bertrand GELLY représenté par Pierre ALAUX, Daniel RENAUD représenté par Marie-Claude SEMPERE, Alain SICILIANO représenté par Stéphane BOYER.

Absents Excusés :

Jean-Louis ABADIE, Gérard ABELLA, Philippe AUDOUI, Claude BASTIER, Nathalie BASTOUL, Mathieu BENEZECH, Jacques BOLINCHES, Jérôme BONNAFOUX, Didier BRESSON, Christophe CASTAN, Patrick CATHALA, Jean-Jacques CORON, Jordan DARTIER, Gilles D'ETTORE, Philippe ENJERLIC, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Didier GROUSELLE, Evelyne GUY, Jean-François HIGONENC, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Caroline LEVANNIER, Christophe LLOP, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Patrick MARTINEZ, Carole MAUREL, Françoise MEMBRILLA, Jacques MONCOUYOUX, Bernard MONTAGUD, Catherine MONTARON SANMARTI, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Jean-René PENAS, Stéphane PEPIN-BONET, Christine PRADEL, Véronique REY, Joël RIES, Thierry ROQUE, Gaby RUIZ, Nicole SAUSSOL, Edgar SICARD, Isabelle SILHOL, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER.

Secrétaire de séance :

Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Création de huit emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de **recruter huit agents** contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir :

La mise en place d'un système de contrôle d'accès pour les déchèteries du SICTOM vise à 3 objectifs :

- Harmoniser les pratiques avec les territoires voisins dont les déchèteries sont soumises au contrôle d'accès
- Recentrer les missions des agents des déchèteries sur l'accueil et le conseil aux usagers pour un meilleur tri et une meilleure valorisation des déchets
- Avoir une gestion statistique fiable et une facturation efficace et efficiente du service aux professionnels.

Le dispositif des barrières et des badges se mettent en place progressivement sur le territoire et engendre un besoin **de quatre personnels** non permanents en surcroît d'activité au service des finances et relations aux professionnels pour la création des badges ainsi **que deux personnels** non permanents au service haut de quai pour l'information des usagers sur le nouveau dispositif.

Le dispositif des barrières et des badges se mettent en place progressivement et engendre un surcroît d'activité dans les services finances et relations aux professionnels pour la création des badges ainsi que dans le service haut de quai pour l'information des usagers sur le nouveau dispositif.

Par ailleurs le passage progressif de la collecte en points d'apport volontaire et la généralisation de la collecte de la des biodéchets associés à un accompagnement des usagers des nouvelles consignes entraîne un besoin **de deux personnels** non permanents en surcroît d'activité au service prévention et proximité.

Le Comité Syndical, la présentation de Monsieur le Président entendu,

Après avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE

La création d'emplois non permanents à compter du 1^{er} juillet 2023 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité :

- Quatre emplois dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet,
- Quatre emplois dans le grade d'adjoint technique administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois allant du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2024 inclus.

Ils devront justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine administratif pour les uns et d'avoir une expérience avec le public pour les autres.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 397 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget

D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Signé électroniquement par
Sébastien FREY
Président



The image shows a blue ink signature of Sébastien Frey over a blue square stamp. Below the stamp is the logo for SICTOM PEZENAS AGDE, which consists of a blue square with a white cross and the text 'PEZENAS AGDE' and 'SICTOM' below it.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le
et de sa publication le

20/06/2023

20/06/2023

A Nézignan l'Évêque, le

20/06/2023

SMICTOM PEZENAS-AGDE
Adresse postale : BP 112 - 34120 Pézenas
Siège administratif : 27, avenue de Pézenas - 34120 Nézignan l'Évêque
Tél. : 04 67 98 45 83 Fax : 04 67 90 05 98 www.sictom-pezenas-agde.fr